

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TRÈVES

PIÈCE N°6-3 : ANNEXES SANITAIRES (ARTICLE R.151-53 8° DU CODE DE L'URBANISME)

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 25 juin 2024

Monsieur le Président, Thierry Kovacs



Commune de TRÈVES

450, Route des deux vallées / 69420 TRÈVES

Tel : 04 72 24 91 12



Communauté d'Agglomération VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Espace Saint-Germain – Bât. Antarès / 30 av. général Leclerc / 38 200 VIENNE

Tel : 04 74 78 32 10

SOMMAIRE

Pièce n°6-3 : Annexes sanitaires

Pièce n°6-3-1 : Réseau d'alimentation en eau potable

Pièce n°6-3-2 : Zonage d'assainissement et schéma de gestion des eaux pluviales

Pièce n°6-3-3 : Réseau d'assainissement

Pièce n°6-3-4 : Projet de zonage d'assainissement des eaux usées

Pièce n°6-3-5 : Projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales